



21 juillet 2014

CONTRACTUELS - LAURÉATS DES CONCOURS - STAGIAIRES RÉVISIONS D'AFFECTATIONS DES TITULAIRES

Contractuels

Une Commission Consultative Paritaire Académique des contractuels s'est tenue le jeudi 17 juillet. Habituellement, cette CCPA permet d'affecter nos collègues contractuels, du moins ceux qui enseignent dans des disciplines « professionnelles ».

Cette année, comme annoncé par l'Administration début juillet, seuls nos collègues Conseillers d'Orientation Psychologue l'ont été. Tous les autres devront attendre au moins le 20 août pour savoir s'ils auront la chance d'avoir un poste à la rentrée... Un poste quelque part dans notre grande académie...

Madame La DRRH a rappelé à nos élus que pour cette rentrée, du fait du nombre très important de stagiaires, il y aurait des difficultés aggravées en Maths-Sciences, Biotechnologie, STMS, Lettres-Langues, Lettres-Histoire, etc.

A partir du 20 août, le SNETAA-FO sera donc sur le pont pour suivre de très près les affectations de nos collègues. Bien sûr, vous le savez, nous informerons au plus vite nos adhérents concernés.

Prochaine CCPA (bilan + calendrier) : début septembre.

Lauréats des concours

Les résultats des affectations des futurs stagiaires seront publiés le mardi 22 juillet à partir de 17h. Il ne s'agit pas d'un « vrai » mouvement. Il ne sera pas possible de demander officiellement une révision. Cela dit, n'hésitez pas à nous informer d'une situation très difficile pour que le SNETAA-FO intervienne et tente d'obtenir une amélioration de cette situation.



Stagiaires 2013-2014

Beaucoup d'entre-eux ont été affectés très loin de leur domicile aquitain. Certains se demandent s'ils ne feraient pas mieux de démissionner... Au SNETAA, vous le savez, nous pensons que l'objectif d'un enseignant contractuel doit être de devenir titulaire. Les contractuels, déjà en situation très précaire, vont avoir de plus en plus de mal à avoir un contrat. L'Administration songe même à licencier, pour raison économique, certains CDI... Ceci dit, le Rectorat de Bordeaux accepte de reprendre en CDI ceux qui l'étaient avant qu'ils ne deviennent stagiaires, à condition qu'ils démissionnent avant le 31 août.

Titulaires

Certains ont demandé une révision d'affectation. Peu de solutions ont été apportées le 11 juillet. Les services de la DPE étudieront à nouveau les dossiers à partir du 18 août. Nous tiendrons au courant nos adhérents.



Calendrier

A partir du lundi 18 août

Traitement des AFA pour les TZR ainsi que les affectations pour les MA

A partir du mercredi 20 août

Affectations des Contractuels

A partir du mardi 26 août

Accueil des stagiaires et des nouveaux arrivants dans l'académie

Jeudi 4 septembre

Comité Technique Académique

Mardi 9 septembre

Groupe de Travail CPE